

Journées Européennes du Patrimoine 2016

Guide de Visite – Château de Saint-Leu



Rue du Château de
Saint-Leu
77240 CESSON



619

Origine des terres de Saint-Leu et du nom

En 619, Loup, évêque de Sens, réalise un miracle : l'archevêché de Sens, auquel était rattaché le territoire de Cesson jusqu'en 1176, appartient au royaume Burgonde qui en cette année 619 est attaqué par le roi franc Clotaire II. L'évêque qui sera canonisé sous le nom de Saint-Loup (déformé en Saint-Leu) fait alors sonner des cloches, dont le son, inconnu des francs, effraye les envahisseurs et les fait fuir. C'est un saint qui fût très apprécié dans la Brie, en Champagne et en Bourgogne, territoire d'origine de Loup, c'est pourquoi de nombreux lieux-dits et lieux de culte porte encore ce nom dans ces régions.

1176

Fondation d'un prieuré

En 1176, l'archevêché de Sens cède sa paroisse de Saint-Leu à l'abbaye des Saint-Père de Melun en lui demandant d'y établir un prieuré obéissant à la règle de Saint-Benoit. Le prieuré se compose d'un manoir qui loge les bénédictins, d'une église construite au début du siècle et d'un bâtiment d'exploitation agricole. En effet, les moines bénédictins doivent travailler et vivre en autosuffisance, de façon à ne pas sortir de l'enceinte du monastère. En 1237 le prieuré reçoit d'un seigneur local des bois, Seine-Port et une grange, s'agrandissant ainsi.

La règle de Saint-Benoit

« [...] c'est alors qu'ils seront vraiment moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains [...] Le monastère doit, autant que possible, être disposé de telle sorte que l'on y trouve tout le nécessaire : de l'eau, un moulin, un jardin et des ateliers pour qu'on puisse pratiquer les divers métiers à l'intérieur de la clôture. De la sorte les moines n'auront pas besoin de se disperser au-dehors, ce qui n'est pas du tout avantageux pour leurs âmes. »

Déchéance du prieuré

Après un âge d'or aux alentours de la moitié du XIII^{ème} siècle, le prieuré connaît de fortes difficultés financières l'obligeant à revendre progressivement les terres qui lui avaient été offertes, et jusqu'à ses droits de haute, moyenne et basse justice. A la fin du XIV^{ème} siècle, un document signale que le prieuré est devenu un prieuré simple, et que le lieu est comme « inhabitable ». L'abbaye des Saint-Père de Melun à qui il appartenait, ruinée suite à la guerre de cent ans, finira par revendre le prieuré et toutes les terres qu'elle possédait à Cesson.

La justice seigneuriale au moyen-âge

A l'époque médiévale, la justice était déléguée aux seigneurs et religieux et était divisée en trois niveaux :

- La basse justice concernait les délits mineurs, amendes de faible revenu et le paiement des taxes seigneuriales.
- La moyenne justice s'occupait des rixes et des vols, avec punitions corporelles légères, ainsi que des conflits d'intérêts ou concernant des biens matériels.
- La haute justice était destinée aux affaires graves, qui pouvaient aboutir à une peine de mort ou des punitions corporelles lourdes, ainsi qu'aux problèmes de droits de succession et d'héritage.

Les propriétaires de droits de justice plus élevés que la basse justice devaient avoir une prison, ainsi qu'un gibet. Celui de Cesson se tenait au lieu-dit « la justice », dans la Plaine du Moulin à Vent. Celui de Vert-Saint-Denis dans le bois de Bréviande.

1620

Des seigneurs à Saint-Leu

A partir de 1620 il est fait mention pour la première fois, en plus des prieurs toujours présents, de seigneurs à Saint-Leu : Lefevbre, d'Ournel, Romanet, Saint-André, Gluq, ils portent tous le titre de trésoriers ou conseillers du Roy, la terre de Saint-Leu ayant surement été concédée comme cadeau royal.

Sur un plan de dimage datant de 1687, temps où le domaine appartenait aux Romanet-Santeuil, on constate que le canal du parc existait déjà, et qu'une ferme était accolée au domaine, signant la persistance jamais démentie par la suite d'une activité agricole sur les terres de Saint-Leu.

Note : La famille Romanet : bourgeois anoblis

- Les initiales AR sur la grille du domaine feraient référence à André de Romanet
- Catherine de Romanet a épousé le dramaturge Jean Racine en 1677. Celui-ci a séjourné quelque temps au domaine de Saint-Leu à l'occasion de la prise de voile de sa fille au couvent des Ursulines de Melun.
- La petite fille d'André de Romanet, la duchesse de Choiseul-Beaupré, a été la rivale en 1752 de Mme de Pompadour dans le cœur de Louis XV, avant de mourir en couche à l'âge de 19 ans

Après de nombreux changement de mains, Saint-Leu est attribué à la marquise de Montesson, épouse du Duc Louis-Phillipe d'Orléans, qui est l'une des bienfaitrices de Cesson : La tuilerie de la ville lui appartenait, et c'est sur son ordre que toutes les toitures de chaume de la ville sont remplacées par des couvertures de tuiles.

1773

La marquise de Montesson, pastel de la peintre Elizabeth Louise Vigée-Lebrun, portraitiste officielle de Marie-Antoinette



1787

Fin des seigneurs et début des grands propriétaires terriens

La marquise vend Saint-Leu au futur roi Louis XVIII, qui ne le conservera que 8 mois avant de le revendre à la duchesse de Kingstone, aristocrate anglaise.

Son neveu Sir Glower en héritera. Puis la Révolution ouvrira l'achat des anciennes seigneuries aux riches roturiers. Sir Glower revend Saint-Leu en 1791, et la propriété passera de mains en mains avant de revenir à la famille Coeffier-Jacmart en 1795. Celle-ci occupera le domaine pendant 53 ans avant de le revendre à Louis Dejean, propriétaire des Cirques d'Hiver et d'Été de Paris, en 1858.

A cette époque, il y a alors sur le domaine une première maison bourgeoise, le lavoir du château construit en 1842, 3 granges dont l'une est tout simplement l'ancienne église du prieuré reconvertie, ainsi qu'une nouvelle chapelle avec une serre attenante, correspondant à l'actuelle orangerie.

1858

Louis Dejean et Rosa Bonheur

Louis Dejean, garçon boucher enrichi grâce au cirque, prend l'habitude de laisser ses animaux se promener librement dans le domaine, notamment une lionne, Perette, qui fera la joie de son amie peintre Rosa Bonheur, régulièrement conviée au château.

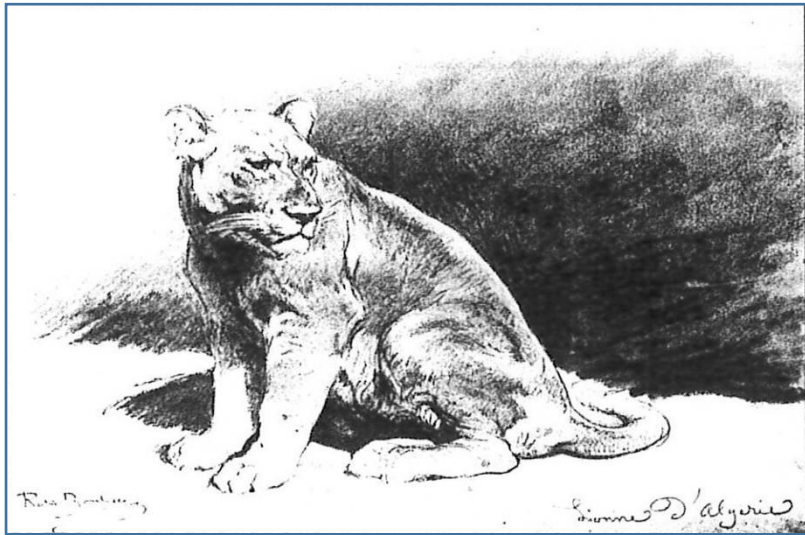
C'est également lui qui finance la construction d'un lavoir public pour les femmes du hameau de Saint-Leu en 1860, dans un XIX^{ème} siècle alors sujet au paternalisme des grands propriétaires terriens vis-à-vis de leurs concitoyens.

Il fait détruire l'église du prieuré devenue une grange en 1859 et fait construire la ferme-modèle attenante au domaine et le béliet alimentant les réservoirs



Portrait de Louis Dejean au crayon

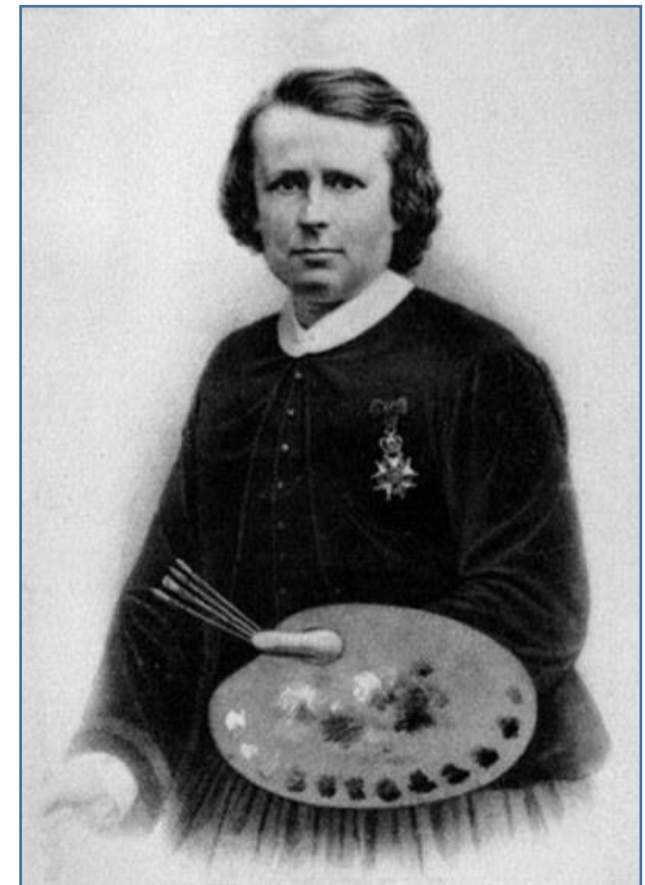
Rosa Bonheur



Rosa Bonheur, née à Bordeaux en 1822 et venue s'installer à By près de Fontainebleau en 1860, est une amie de Louis Dejean à qui elle rendra souvent visite en son domaine de Saint-Leu, y allant la possibilité de peindre les animaux circulant en liberté, dont la lionne Perrette.

C'est l'une des peintres les plus fameuses du XIX^{ème} siècle : tant par son talent qui lui vaudra une notoriété internationale, toutes les médailles de peintures, ainsi que d'être la première femme décorée de la Légion d'Honneur par l'impératrice Eugénie en personne... que par ses mœurs.

En effet, la peintre était ouvertement homosexuelle, et avait obtenu l'autorisation par le préfet de s'habiller en homme et de porter des pantalons, chose alors interdite aux femmes. Ajoutons à cela qu'étant tombée amoureuse des fauves, elle possédait deux lionnes qui circulaient librement dans sa maison de By.



La lionne Perette et le château de Saint-Leu d'après les mémoires de Rosa Bonheur :

« En 1873, je reçu un jour de monsieur Dejean (sic), directeur du Cirque d'Hiver à paris, une invitation à venir à Saint-Leu, près de Melun, pour y faire des études d'après une lionne apprivoisée qu'il possédait. Cette lionne se promenait en liberté ... Elle s'appelait Perette.... Je l'ai dessinée plus d'une fois, aussi s'est-elle vite habituée à me voir, et montrée de plus en plus caressante à mon égard. Pendant mes heures de repos, c'est Perette qui gardait mon attirail d'artiste et personne n'était admis à toucher mon bien.... Monsieur Dejean me disait que cette lionne se laissait approcher parce qu'elle m'aimait, mais qu'elle ne m'obéirait jamais. »

« Capable de jouer à cache-cache avec le cheval et l'âne qui broutaient dans la prairie... Elle aimait à faire des farces, se cachait sous les lits ...mais jamais ne maltraitait personne... Même elle fréquentait fort honnêtement certains petits endroits que vous devinez... sauf à effrayer un peu le visiteur non-prévenu, car elle n'avait pas coutume de verrouiller sa porte »

1881

La gentilhommière moderne

Après la mort de Louis Dejean en 1879, c'est son fil qui hérite du domaine. Mais Jean Dejean fait faillite et est forcé de vendre Saint-Leu en 1881. Il le cède à Alphonse Brancy, ami de son père et copropriétaire du cirque d'Hiver. C'est ce dernier qui fait construire l'actuelle gentilhommière. M. Brancy meurt peu de temps après, en 1886, et le domaine est racheté à son fils en 1887 par M. Piollet.

Anecdote

Alphonse Brancy était le bras droit d'Alexis Godillot, et donc le co-inventeur des chaussures de différentes pointures et avec une différenciation pied droit-pied gauche qui allaient équiper les armées de Napoléon III.

1887

Depuis 1887, le domaine de Saint-Leu appartient à la famille Piollet.

En 1894, Eugène Piollet transforme le moulin du Follet en pavillon de chasse et en 1905 il cède à la commune l'emplacement du lavoir public de Saint-Leu, à la condition que celui-ci garde sa fonction. En cas de velléité de revente par la ville, celui-ci reviendrait immédiatement aux Piollet.

Les Piollet ont fournis à la ville de Cesson un maire, René Piollet, de 1930 à 1945 : c'est lui qui amènera l'eau courante en ville.

En 1944, le château a été brièvement occupé par les allemands, tout comme la Ferme Fortifiée de Pouilly-le-Fort.

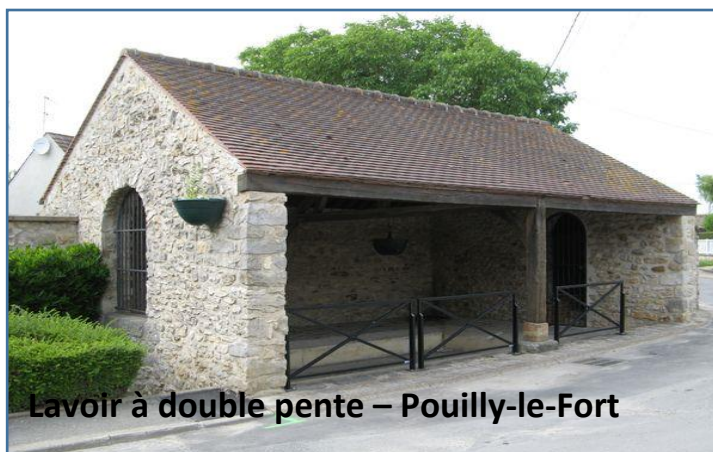
Les lavoirs

Typologie des lavoirs :

Le lavoir de Saint-Leu

Construit en 1860 sous l'égide de Monsieur Louis Dejean, propriétaire du domaine de Saint-Leu, il est cédé à la commune par Monsieur Piollet à condition de rester à disposition des habitants. En cas de désir de vente de la part de la mairie, le terrain reviendrait automatiquement au château.

Cela illustre le paternalisme et les relations bienveillantes entre grands propriétaires terriens et citoyens.



Lavoir à double pente – Pouilly-le-Fort



Lavoir à impluvium – Chemellier (49)



Lavoir de Saint-Leu



Lavoir mixte – Huillé (49)

Au lavoir, les femmes sont sur leur territoire. C'est l'homme qui porte le pantalon, mais c'est la femme qui le lave

L'apparition des lavoirs : le XIXème siècle

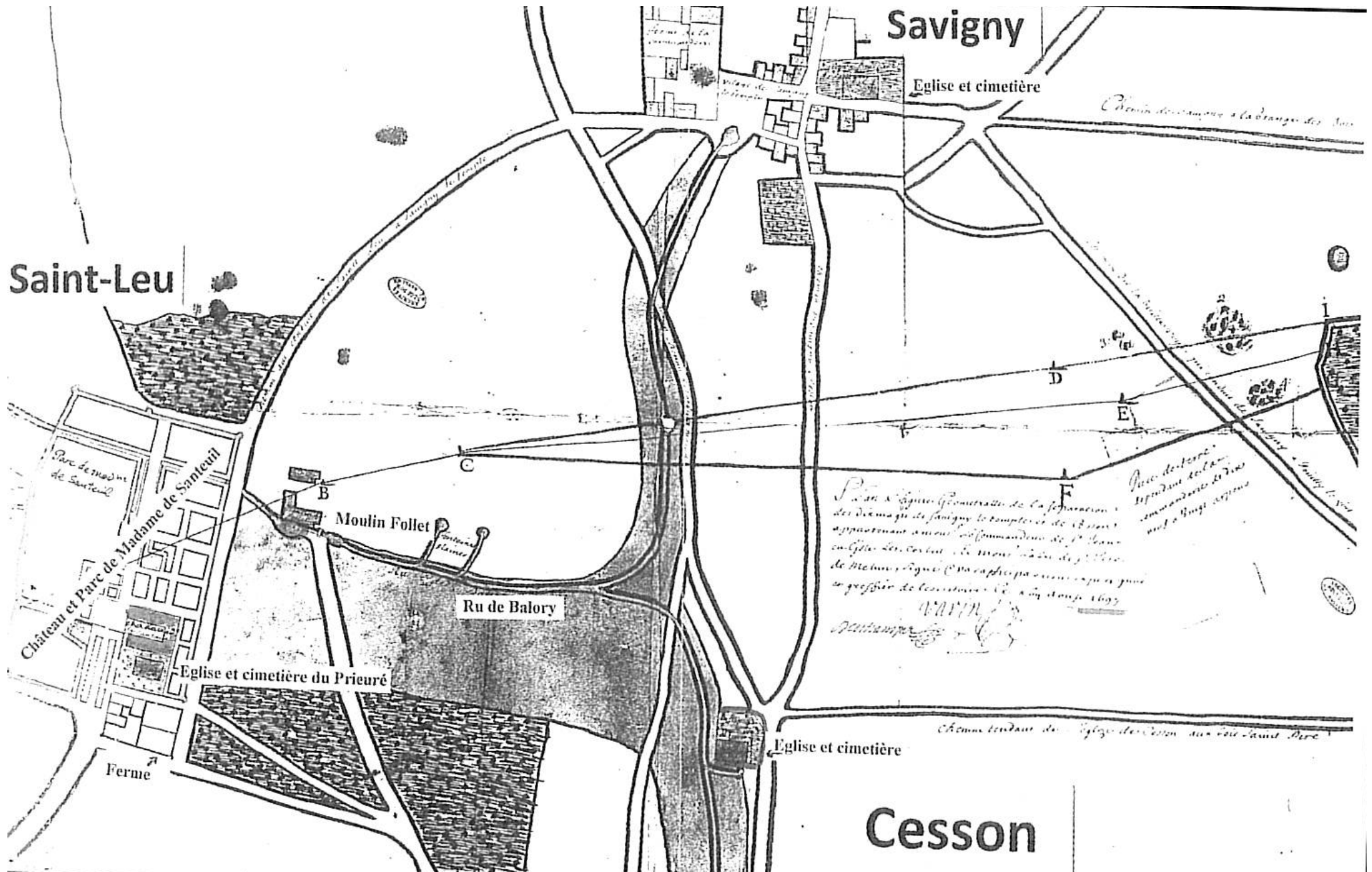
Dès 1789, après la création des municipalités, l'Etat légifère : « les communes sont tenues de garantir aux habitants de bonne condition de salubrité, c'est à elles qu'incombe la charge de concrétiser les équipements nécessaires ».

En 1851, l'Assemblée législative met disposition un crédit de 600 000F pour favoriser la création d'établissements de bains et de lavoirs au profit des classes laborieuses. L'apparition de l'hygiénisme.

Un monde de pratiques

Le linge de maison est lavé deux fois par an, lors des « buées », au printemps et à l'automne, qui durent trois jours. Le petit linge et le linge de travail est lavé une fois par semaine.

Le lavoir est le lieu de nombreuses superstitions : ainsi, « qui lave le linge le vendredi lave son linceul » car c'est le jour de la mort du Christ. On ne pouvait non plus laver le dimanche, jour de repos du seigneur, ni le samedi, trop proche du dimanche !



Plan de dîmage de 1687 : premier plan du domaine de Saint-Leu. Le canal du parc existe déjà.



Plan d'intendance relevé entre 1777 et 1789 : On remarque que les pièces d'eau actuelles sont toutes présentes.



Cadastre napoléonien, réalisés entre 1808 et 1830.

